

**IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2021
AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2022
POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS**

Retrouvez cet avis sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)
Pour vos démarches, pas besoin d'original : il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur [impots.gouv.fr/verifavis](https://www.impots.gouv.fr/verifavis)

M KATACHE RACHID
OU MME KATACHE RADIA
MAISON
12 CHE DES HARAS
95160 MONTMORENCY

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 1557095624441
Déclarant 2 (C) : 1277723722415

Référence du document : 22 B4 1677781 75

Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

MAISON
12 CHE DES HARAS
95160 MONTMORENCY

Numéro FIP 950 46 15 6608378789 3

Numéro d'ordre : 1

Date d'établissement : 01/06/2022

Somme qui vous est remboursée

268,00 €

**Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2021.
Vous serez remboursé à l'été 2022.**

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

* (service gratuit + coût de l'appel)

Revenu fiscal de référence : 30 728
Nombre de parts : 4.0

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).*

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^e année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.*

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....	20234	20407	1164	
Heures supplémentaires non exonérées.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	20234	20407	1164	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 2023	- 2041		
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	18211	18366	716	37293
Revenu brut global.....				37293
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰				
Déductions diverses.....				
Total des charges déduites ¹¹.....		Montant déclaré 9517	Montant retenu 9517	- 9517
Revenu imposable.....				27776
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				0
REDUCTIONS D'IMPÔT ¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3		
Montant de la réduction d'impôt.....			0	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				0
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :.....			- 268	
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :.....				- 268
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....				268
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.				
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES REÇUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M	2					1			4.0

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2022

>>> Suite de votre avis

Revenu fiscal de référence²⁵				30728
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires.....	Déclarées	Déclar. 1		
Heures supplémentaires.....	Nettes	3280		
		2952		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020.....		Déclar. 1	Déclar. 2	
		16062	16062	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		3973	3973	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 4052	+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114	
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....		= 16253	= 16253	